



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Affaire suivie par :
William ADAN
Gestionnaire bureau DE2
william.adan@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.35.55

Edith REILLIER
Chef du bureau DE2
edith.reillier@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.12

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Paris, le 5 mai 2017

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public,

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription

Circulaire n° **17AN0098**

A AFFICHER ET A DIFFUSER

**Objet : Mouvement complémentaire de l'enseignement spécialisé -
Affectations à la rentrée scolaire 2017.**

P.J : Liste des postes vacants et mention des vœux à formuler.

Vous trouverez ci-joint la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés
vacants à l'issue du mouvement départemental 2017.

Le présent appel à candidature s'adresse aux enseignant(e)s :

- Bénéficiaire d'une priorité médicale (prioritaire)* ;
- Candidats à la formation CAPPEI 2017 (prioritaire) ;
- Titré(e)s de l'enseignement spécialisé et qui n'occupent pas un poste dans l'enseignement spécialisé (groupe 1) ;
- Stagiaires CAPA-SH des années 2015 et 2016 resté(e)s sans poste au mouvement 2017 (groupe 1) ;
- Non titré(e)s de l'enseignement spécialisé et ayant participé au mouvement départemental (groupe 2) ;
- Volontaires pour ce type de fonction (groupe 2).

Vous trouverez ci-jointe la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement départemental 2017.

Ces postes seront pourvus dans l'ordre de priorité suivant : prioritaires* puis groupe 1, puis groupe 2.

* Les priorités au titre du handicap ne justifiant pas de la capacité à enseigner à certains publics aux besoins particuliers, les vœux sont examinés et peuvent faire l'objet d'un refus de la part de l'administration.

Certains postes proposés étant des postes à commission (colonne « observations »), il pourra être demandé pour ces postes à ce qu'un entretien ait lieu avec l'inspection ASH afin qu'un avis puisse être émis.

Les candidats à la formation CAPPEI doivent formuler des vœux sur un ou plusieurs postes adéquats à au moins l'un des parcours de formation demandé. L'obtention d'un poste conditionnant le départ en stage le parcours de formation pourra être modifié suivant la nature du poste obtenu.

Conformément à la circulaire n°17AN0062 d'appel à candidature pour la formation CAPPEI, **les candidats à la formation CAPPEI formuleront des vœux uniquement sur les postes vacants** (non-identifiés PSV dans la colonne « Observations »).

Les postes inadéquats à la formation CAPPEI sont marqués dans la colonne « observation ».

Vous classerez seulement les postes souhaités par ordre de priorité (de rang 1 à 15 par exemple), **en indiquant en face des intitulés des postes demandés, les numéros que vous souhaitez leur attribuer dans la colonne « Rang du vœu » dans la limite de 15 vœux.**

Vous voudrez bien retourner le tableau ci-joint **complété pour le vendredi 19 mai 2017 à 12h00 au plus tard***, par courriel ayant pour titre « **Participation au mouvement complémentaire 2017** » au bureau DE2, aux adresses suivantes : william.adan@ac-paris.fr et ce.de@ac-paris.fr.

Nota bene : Il est demandé à chaque candidat(e) de ne pas altérer le document en quelque manière que ce soit à l'exception des champs à remplir (et éventuellement du titre du document).

Il pourra vous être demandé de remplir à nouveau le document si celui-ci était rendu illisible suite à des manipulations malvenues (changement du type de document : .xlsx, .pdf, .odt etc...), modification des lignes et/ou colonnes, modifications des informations concernant les postes proposés.

*** Aucune participation ou modification ne pourra être prise en compte au-delà de la date butoir.**



Antoine DESTRÉS